

forêt privée varoise

Juillet 2017

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Juillet 2017 — N° ISSN : 2496-2732

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Notre forêt brûle. Nombreux sont ceux qui nous entourent qui s'en lamentent, quitte à nous reprocher de ne pas l'entretenir, et qui sautent sur l'occasion que leur donnent les médias, toujours friands de scoops, pour y aller de leur point de vue et parfois tenir des propos qui souvent nous irritent, tel cet ingénieur écologue de l'ONF cité dans *Var Matin* du 31 juillet « *Si le chêne liège veut subsister, il lui faut de temps en temps un feu* ». Vas-y, met le feu puisque c'est bon pour la forêt.



On mesure qu'il n'est pas propriétaire des bois dont il est censé assurer la gestion. Le médecin qui constate le décès d'un enfant n'a pas la même sensibilité que sa mère.

Ce n'est pas la forêt qui brûle, ce sont les hommes qui y mettent le feu, par malveillance parfois, par inconscience, imprudence, voire par accident dans la majorité des cas. En venant habiter en lisière de nos bois et en ne respectant pas les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), ils mettent notre patrimoine en danger.

Bravo les pompiers. Sans eux, il est probable que des vies et plus de constructions auraient péri. Mais pendant qu'ils s'occupent de ces priorités, c'est la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) qui en pâtit. Ce n'est pas le nombre de Canadairs qui est insuffisant (certes il en faudrait beaucoup plus), c'est le nombre de départs de feu qui est trop important.

C'est pourquoi, cet été, vous aurez droit à quatre pages pour exprimer mon « coup de gueule ».



Frédéric-Georges Roux
Président

Assemblée Générale 2017

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 19 mai 2017 à Mazaugues en présence des représentants de nos principaux partenaires : madame Muriel Lecca-Berger, conseillère départementale, présidente de la commission forêt, représentant le président



Marc Giraud, monsieur Jean Bacci, conseiller régional, en charge de la forêt, représentant le président Renaud Muselier, monsieur Bruno Giaminardi, nouveau président du CRPF, monsieur Julien Vert, chef du service forêt et environnement à la DDTM du Var et monsieur Denis Lavigogne, maire de Mazaugues qui a prononcé un sympathique discours de bienvenue.

Le président Frédéric-Georges Roux ouvre la séance officielle. Il rappelle que selon nos statuts « *les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés* », et donc que l'assemblée pouvait délibérer et voter régulièrement. Le PV de l'AG 2016 statuant sur l'exercice 2015 figurant dans le numéro d'août 2016 de *Forêt privée varoise* n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

Assemblée Générale statutaire

Il présente ensuite le rapport moral et le rapport d'activité de l'année qui s'appuie sur un secrétariat de plus en plus compétent pour répondre immédiatement aux questions les plus fréquentes et des administrateurs qui plongent dans les dossiers pour conseiller et défendre les adhérents.

Sommaire

- Éditorial
- Assemblée Générale 2017
- Risque incendie : convention État-Département
- Qui trop embrase, mal éteint !
- Les annonces de la forêt varoise

Assemblée Générale 2017 (suite)

Il évoque brièvement les nombreuses relations avec un écosystème « partenaires » complexe (Fédération, Union Régionale, Syndicats des départements voisins, Interprofession, CRPF, Coopérative, ASL, ONF, COFOR, Forestour, Forêt Modèle, PEFC, Groupama, CCFF, FDSEA, Chasseurs...), les réunions régulières avec l'Administration et les collectivités (Préfectures, sous-préfectures, DRAAF, DREAL, DDTM, Conseil Départemental, Conseil Régional, Communes, Communautés de communes et d'agglomération...) et les commissions départementales et régionales dans lesquelles nous siégeons (Sites et paysages, Natura 2000, PNR, PNN, RNN, chasse, sécurité incendie, CDPENAF, Misen, Risques Naturels Majeurs, CDOA, Biomasse...).

C'est aussi l'occasion d'insister sur l'importance croissante du niveau régional de nos actions syndicales et de notre implication au sein de l'Union Régionale :

- incidence de la Loi NOTRE (répartition des compétences entre Région et Départements),
- nouvelle équipe d'élus au Conseil Régional (décembre 2015),
- évolution de l'organisation « Forêt » du Conseil Régional tant sur le plan de la répartition des rôles entre les élus que sur celui de nos interlocuteurs ou sur le plan de la politique forêt de la Région,
- nombreux schémas régionaux co-pilotés (État-Région) : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT), Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Schéma Régional Biomasse (SRB)...

Les points les plus marquants de l'année 2016 ont été :

- la journée « *Gestion de nos forêts : regards au féminin* » (15 mars 2016),
- le démarrage de la centrale « Sylviana » de Brignoles (Inova),
- la qualification du pin d'Alep : presque bon pour le service (construction),
- la mise en ordre de marche de l'interprofession régionale de la filière Forêt-Bois qui a adopté son programme d'actions,
- l'incendie de Correns conduisant à la création de l'ASL GF des Bois d'Argens

- la préparation des élections des conseillers du CRPF,
- la découverte qu'il faut apprendre à nager et à ramer dans les méandres de la nouvelle équipe régionale,
- le Plan National Forêt-Bois (PNFB) et surtout le retard au lancement de sa déclinaison dans notre région,
- les premières « fuites » des grandes lignes de la politique « forêt » du Conseil Régional,
- Le lancement du projet « stratégie du syndicat du Var ».

Mis aux voix ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

Rapport financier

Christian Mercier, vice président et trésorier, présente le compte d'exploitation 2016 et propose d'affecter l'excédent (3 647 €) au report à nouveau. Mis au voix, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Les recettes ont été de 54 107 € dont près de 30 000 € de cotisations et 21 000 € couvrant les contributions des adhérents aux services départementaux (rappelons que, par principe, le syndicat qui tient à conserver sa totale liberté d'expression et d'action ne sollicite aucune subvention).

Répartition des dépenses (50 460 €) :

- Services aux adhérents : 28 185 € (56 %)
- Frais de personnel : 17 633 € (35 %)
- Frais généraux : 4 642 € (9%)

Le poste Assurances a augmenté de 40 % suite au réajustement de notre police (7 767 € pour 5 548 € en 2015). C'est le dernier palier de nos accords avec Groupama.

Malgré l'augmentation de ce poste, le montant des charges de fonctionnement a diminué de 12 % (- 3 912 €) du fait qu'il n'y a pas eu en 2016 de campagne d'adhésion.

Son ratio par rapport aux charges totales reste voisin de 50 %, qui est correspond à une bonne gestion pour une structure associative.

Le montant des frais de personnel a augmenté de 15 % (+ 2 316 €) du fait de l'augmentation légale des horaires de notre secrétaire. Cette augmentation a été répercutée dans la part contributive du CRPF à qui nous facturons une prestation de secrétariat.

Le nombre d'adhérents a légèrement augmenté à 962 pour 949 en 2015.

Assemblée Générale 2017 (suite)

Administrateurs

Le président informe que Michèle Blanc a décidé, pour des raisons personnelles, de démissionner de son poste d'administrateur. Il tient à la remercier pour le rôle qu'elle a joué au cours de son mandat et pour sa contribution exceptionnelle et remarquable à l'animation du projet de stratégie du syndicat. Les participants lui font alors une *standing ovation* plus que méritée.

Le président informe que le Conseil d'Administration propose au vote de l'AG la nomination pour un mandat de 6 ans des deux administrateurs postulants en « observation » depuis un an, Catherine Deletraz et Vincent Roubaud. Mise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Il fait enfin appel, sans succès, à d'éventuelles candidatures spontanées.

Évolution des cotisations

Avant de présenter au vote le projet d'évolution des cotisations, le président rappelle que le budget 2017 est équilibré et que, compte tenu que nous avons atteint le dernier palier de l'augmentation de la cotisation au contrat d'assurance groupe Responsabilité Civile souscrit auprès de Groupama, le Conseil d'Administration avait décidé de proposer de ne pas augmenter le barème des cotisations pour l'année 2018.

Mise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Fin de l'AG statutaire.

Note : l'ensemble des diapositives projetées lors de cette assemblée générale est téléchargeable à partir du site de l'Union Régionale : <http://fransylva-paca.fr/wp/assemblee-generale-2017-du-syndicat-du-var/>

Risque incendie : convention État-Département

Comme tous les ans à pareille époque, l'État et le Conseil départemental mettent en place des moyens communs pour surveiller les massifs, détecter et lutter contre les feux naissants.



Le 29 juin, Marc Giraud (au centre), président du Conseil départemental et Jean-Luc Videlaine (à droite), préfet du Var, ont signé, en présence des représentants des principaux acteurs concernés (CCFF, forestiers sapeurs, ONF, Fransylva, DDTM...), la convention relative aux modalités de fonctionnement du dispositif des forestiers-sapeurs du Var, dans le cadre du dispositif estival de patrouilles de prévention des incendies de forêt.

En appui du dispositif de surveillance estival piloté par l'État, chaque jour, 37 person-

nels du Conseil départemental seront présents dans 18 véhicules de patrouilles et sur une vigie forestière, aux côtés des personnels de la DDTM et de l'ONF.

Ce dispositif est armé par les forestiers-sapeurs du Département, renforcés par l'embauche de 15 saisonniers.

Ils travailleront sans relâche jusqu'à la fin de la saison à risque, sept jours sur sept. Ce dispositif contribue à renforcer la prévention des incendies par la détection de fumées suspectes, la localisation précise de départs de feux signalés au 112 et par la première intervention sur feu naissant.

La mission des patrouilles estivales est d'observer et de détecter les fumées suspectes, de localiser de façon précise les départs de feux signalés et de procéder à une première intervention pour limiter la propagation d'un feu naissant.

Pour la première fois, chaque véhicule affecté aux patrouilles sera équipé d'une tablette et d'un logiciel spécifique permettant de suivre en temps réel leur position. En cas de détection d'un début d'incendie ou d'incident, il suffira aux équipiers d'appuyer sur la touche appropriée pour être géolocalisé et déclencher immédiatement une intervention en informant le PC Feux de Forêts du Var.

Qui trop embrase, mal éteint !

Il fallait s'y attendre : un sol qui n'avait pas connu la pluie depuis des semaines, une température frôlant les records, une végétation sèche et abondante et un mistral à écorner les boucs... et surtout des citoyens inconscients nageant dans le bonheur et dans la grande bleu, persuadés que 2003 avait marqué la fin des incendies de forêts varoises... toutes les conditions étaient réunies en ce lundi 24 juillet pour que les collines s'embrasent.



Nos pompiers sont aguerris et d'une efficacité sans égale pour vaincre les feux naissants. Ils en éteignent tous les jours et personne n'en parle. Mais là, ils sont débordés. En quelques heures, les départs de feu se multiplient aux quatre coins de la région. À part nos deux départements de montagne, aucun des quatre autres n'est épargné.

Et comme la priorité (compréhensible) est de protéger d'abord les personnes et les biens, c'est par colonnes entières que leurs véhicules longent sans s'arrêter les lisières forestières en proie aux premières flammes pour aller se poster, la lance au pied, aux abords de villas dont les propriétaires ont omis de satisfaire aux obligations légales de débroussaillage (les OLD).

Coup de gueule

Loin de moi l'idée de laisser brûler une maison, un terrain de camping, et surtout de critiquer ceux qui, souvent au péril de leur vie, luttent au-delà de leurs forces pour nous protéger. Mais je ne peux m'empêcher de pousser un coup de gueule quand je constate le traitement médiatique populiste de tels événements dramatiques et les commentaires de ceux qui se précipitent au devant des caméras et des micros.

Festival de flammes et panache de fumée

Qu'il est beau le spectacle de flammes et fumées lointaines que 12 000 touristes à peine bronzés contemplant depuis une plage de sable fin ! Comme si le nombre de personnes que par une précaution élémentaire les autorités ont décidé d'éloigner d'un endroit où il eut été idiot et criminel de les y confiner jusqu'à ce que le feu les y menace, représentait la moindre mesure de l'ampleur du sinistre.



Trois jours plus tard, record médiatique battu, plus fort qu'à Bormes-les-Mimosas, je lis sur France Info « Espagne : 22 000 personnes évacuées d'un festival après un incendie », suivi de « les pompiers rapidement intervenus sur le site ont pu éteindre l'incendie qui n'a fait aucun blessé ».

Le feu de forêt n'est pas un risque naturel

Les incendies de forêts ne sont pas, sauf rare exception, un risque naturel.

Ce n'est pas la forêt qui brûle mais les hommes qui y mettent le feu, parfois par malveillance, le plus souvent par inconscience, par imprudence ou par accident. Le changement climatique n'est pour rien dans le nombre de départs de feux, Tout au plus crée-t-il des conditions météo (sécheresse, chaleur, vent...) qui en accentuent les conséquences si on ne bondit pas au plus vite sur les feux naissants. Tous les grands feux ont commencé par être petits.

Respecter les obligations, c'est la loi

Plus les hommes se rapprochent des bois, et font griller leurs côtelettes à l'air libre, plus ils sont nombreux à y pénétrer, en voiture, en 4x4 en quad et même à pied, la cigarette à la main, plus la forêt est en danger.

Débroussailler sur 50 mètres, c'est légal, c'est obligatoire et surtout c'est efficace. Si ces obligations étaient respectées, les pompiers pourraient se consacrer en priorité à la défense des forêts contre l'incendie.

Amalgames et récupération

Que penser de la récupération d'élus et d'autres représentants d'associations plus ou moins écologistes qui oublient que les vraies victimes des incendies sont les forêts et leurs propriétaires.

Pour beaucoup la forêt appartient à tout le monde. Elle n'est ni une personne, ni un bien que les pompiers devraient protéger en priorité. Qui a entendu ou vu à la télé une interview d'un propriétaire forestier expliquant qu'il allait lui falloir à nouveau pendant trente années vingt fois sur le métier remettre son ouvrage, à ses frais et à la sueur de son front ?

Comment ne pas s'insurger face aux récupérations, parfois mensongères à l'extrême, des beaux parleurs qui nous entourent.

Au palmarès, mais je ne saurais être exhaustif :

Certains maires qui pleurnichent que la destruction des paysages va chasser leurs touristes, ignorant que ces paysages sont une « externalité » offerte gratuitement par les propriétaires forestiers à qui ils ont imposé des EBC sans compensation, en autorisant qu'ils soient encerclés par des lotissements dont les plus values ont souvent profité à leurs amis en créant ainsi des taxes locales sur lesquelles leurs communes n'ont pas craché.

Nous devrions militer pour « louer » aux collectivités notre contribution aux paysages en proportion des revenus touristiques qu'ils engendrent.

Des députés qui font feu de tout bois et n'hésitent pas à jouer les rois de la récupération de manière éhontée pour ramener la couverture à eux.

Un summum de mauvaise foi

Par exemple, François-Michel Lambert pour ne pas le nommer, ex député EELV, qui s'est mis en marche quand le vent a tourné, un recordman.

Je sais bien que ce bulletin n'est pas le lieu pour entretenir des polémiques à connotation politique mais quand on connaît le contexte, comment laisser passer sans réagir la fin de son communiqué du 26 juillet, (m.fmlambert.fr/Incendies-forets-d-un-cote-et-projet-biomasse-demesure-de-l-autre-remettons-les-choses-dans-le-bon-sens_a1001.html), un modèle du genre dans sa capacité à faire des amalgames. Le moins qu'on puisse dire, est qu'il n'est ni vraiment net, ni honnête.

« En entretenant une illusion que la centrale de Gardanne aiderait à faciliter l'évacuation des déchets verts donc que les solutions traditionnelles, de territoire, n'étaient pas ou plus nécessaires, UNIPER a abaissé l'investissement dans la mise en œuvre d'offres solides, locales, disponibles. Aujourd'hui c'est ce qui manque dans la filière. Il est donc urgent d'avoir une stratégie d'usage des produits de la forêt provençale qui ne s'appuie pas sur l'illusion mais sur des réalités. Dès 2013 je recommandais un schéma régional biomasse pour ensuite structurer des usages locaux. L'immobilisme conduit 4 ans plus tard au drame d'une forêt qui s'enflamme plus facilement. »

Jamais Uniper n'a suggéré que sa nouvelle centrale était une solution aux déchets verts et Monsieur Lambert ne manque pas d'audace en osant affirmer qu'il serait à l'origine du Schéma Régional Biomasse qui est issu d'une loi nationale. Je ne peux que m'insurger contre une telle récupération.

À qui profite le crime ?

De là à ce que certains suggèrent que ce sont les industriels qui mettent le feu pour avoir plus vite plus de bois !

D'autant plus qu'il existe aussi dans la nature des « vautours » du bois brûlé qui n'ont pas honte, avant même que les fumeroles soient noyées, de se précipiter sur les petits propriétaires avec un discours de prédateurs : *« je vous débarrasse de vos bois calcinés et nettoie vos parcelles pour pas un rond ».*

Soyons vigilants, même brûlés, nos bois ont encore de la valeur. Ceux d'entre-nous qui prendront le temps de s'organiser, que ce soit en ASL ou en simple organisation de circonstance en profitant des conseils du syndicat ou du CRPF, seront mieux armés pour que demain leurs parcelles retrouvent la vie et la valeur qu'elles méritent. Ne cédez pas aux requins même si leur discours a le parfum des sirènes.

Les « écolos » ne sont pas en reste

Que dire du mail émanant d'un vice président de PEFC France, représentant France Nature Environnement, qui, contestant lui aussi le projet de centrale Uniper de Gardanne n'hésite pas à conclure en faisant également un amalgame avec les incendies en cours : *« Les incendies de Forêts et leurs impacts dans les écosystèmes de climat méditerranéen où assimilés semblent être en développement un peu partout. La réponse adaptative et atténuation par la gestion forestière est plutôt intuitive.*

Il manque à mon avis, en tout cas en France, un corpus de pensée forestière autonome, partagée et surtout mise en œuvre (quelle gestion, quelle sylviculture, quels moyens ?) tenant compte du nouveau contexte climatique qui probablement a à voir avec la dégradation de la situation. » si ce n'est ma réaction un peu sèche :

« En ce moment, ma forêt méditerranéenne brûle et je n'entends aucune voix de ces prétendus écolos s'en émouvoir, à part pleurnicher quand 150 tortues d'Hermann (que je respecte et protège autant que quiconque ne serait-ce que parce que je suis entre autres choses membre du bureau directeur de la Réserve Nationale Naturelle de la Plaine des Maures), risquent de finir grillées dans un sanctuaire où le Conservatoire du littoral se refuse à appliquer les obligations (pourtant obligatoires) légales de débroussaillage.

[...] Notre corpus de pensée, à nous propriétaires forestiers et acteurs professionnels du terrain, n'attend pas les leçons de FNE pour évaluer [ce qui] est adapté aux enjeux de la Forêt Méditerranéenne. »



Ce communiqué commun du 27 juillet méritait certainement un tel éloge funèbre pour les 500 hectares « d'espaces paysagers et récréatifs uniques en France » (sic) mais omettait, un peu égoïstement, que ce sont quasiment TOUTES nos forêts qui sont des espaces naturels paysagers, parfois récréatifs, mais toujours uniques, qui sont concernés et qu'à côté de ces 500 hectares, mal mis sous cloche comme le fait remarquer la réaction d'Hervé Racine, administrateur du syndicat (voir encadré), la même semaine ce sont plus de 7 000 hectares aussi emblématiques qui ont brûlé dans le Sud-Est et en Corse.

Dans le Luberon (84) : 1 275 hectares. À Carros (06) : 70 hectares. Dans le Var : 500 à La Croix-Valmer, 1 600 à Bormes, 1 700 à Artigues. Bouches-du-Rhône : 163 à Carro, 100 à Peynier, 750 à Saint-Cannat-Éguille et 1 800 en Haute-Corse.

Un peu de dignité et d'empathie, messieurs, c'est la forêt qui est en danger.

Frédéric-Georges Roux

Michel Dard dont j'ai été 6 ans le suppléant à la commission des sites, me faisait remarquer en parlant des EBC ou Espaces Boisés à Carboniser :

- Récemment, un habitant de Cabasson voulait planter des oliviers sur sa propriété en disant que cela serait un bon pare-feu pour le hameau sous le vent... Circulez, c'est un EBC, niet ! Tout a cramé !
- Château de Léoubes (Cap Bénat) : demande de travaux DFCl. Mais c'est un site classé : la DREAL a mis le PSG sous le coude pendant plus de 3 ans (2011 à 2015). Tout a cramé !
- Site classé des 3 caps, propriété du Conservatoire du littoral, géré par le Parc de Port Cros : Tout cramé !

Monsieur le Président,

Je partage comme vous la frustration et la colère que suscite l'inconscience des promeneurs et visiteurs des différents parcs.

La presse dit que 90% des feux de forêts résultent malheureusement d'une action humaine, parfois consciente, le plus souvent inconsciente. Il est clair que c'est inacceptable. La perte pour la biodiversité est lourde.

Chacun est responsable du patrimoine que représente la forêt et tout l'écosystème qu'elle constitue avec la faune et flore qu'elle abrite. Chacun est responsable de la sécurité des autres. Vous avez raison de le rappeler. La responsabilité de tous est engagée. C'est tout à fait exact.

Ceci étant, je crois que chacun doit faire son examen de conscience. Je crois que les hommes et les femmes, fonctionnaires d'état ou fonctionnaires territoriaux, ceux qui sont ou font « les pouvoirs publics » dont vous parlez, doivent aussi analyser leurs actions. Il en est de même pour les organismes professionnels de gestion de la forêt. Il en est de même pour les hommes et les femmes engagés en politique. Je respecte au plus haut point le dévouement, le sens du devoir et des responsabilités, des uns comme des autres.

Mais à force de mettre en avant le rôle multifonctionnel de la forêt, ce qui veut dire pour eux le rôle social de la forêt, c'est-à-dire l'ouverture de la forêt au plus grand nombre de visiteurs possibles, on aboutit forcément à des dérives ayant des conséquences telles que les feux de forêt. A force de mettre en avant le rôle social de la forêt, on oublie un peu trop le rôle économique de la forêt. On n'explique pas assez que la forêt - publique comme privée - doit être gérée, à tout le moins entretenue, c'est-à-dire qu'il faut faire des dépressages, qu'il faut faire des coupes, des éclaircies, des plantations et entretenir ou nettoyer le sous bois.

On n'explique pas assez que la forêt -publique comme privée- doit générer, au moins, les revenus minimum nécessaires à son entretien et donc à sa pérennisation pour les générations futures.

Pour souligner encore le rôle économique de la forêt, même si la comparaison peut vous paraître un peu excessive, n'importe qui ne rentre pas n'importe quand, dans une usine ou une société, qu'elle soit publique (contrôlée ou gérée par l'État ou les "pouvoirs publics") ou privée.

Je crois que les « pouvoirs publics » dont vous parlez doivent aussi se remettre en question et peut-être redéfinir le rôle multifonctionnel de la forêt.

Comme vous, je salue tous les acteurs qui luttent contre le feu et j'exprime ma sympathie aux victimes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma sincère considération.

Hervé Racine

Politique forestière du Conseil Régional

Jean Bacci, qui nous a fait l'honneur de participer à notre Assemblée générale où il a représenté Renaud Muselier, qui venait de succéder à Christian Estrosi à la présidence du Conseil régional, nous a décrit les principales orientations de la politique forestière de la collectivité qui sont en cours de finalisation.



À cette occasion, nous nous sommes réjouis du retour d'Elsa Bardi-Assante à la tête du service forêt qui renait de ses cendres.

En résumé :

- la priorité des actions sera donnée à la vocation sociale et environnementale de la forêt : loisirs, paysages, biodiversité, écologie, puits de carbone, sols, eau... ,
- le rôle économique (exploitation de la forêt) ne sera que secondaire.

Sur le plan économique, le Conseil régional soutiendra en priorité la production de bois d'œuvre et entend valoriser au maximum les bois ronds en insistant pour qu'ils ne soient plus uniquement destinés à la trituration (pâte à papier) et aux centrales biomasse.

Il compte s'appuyer largement sur l'interprofession régionale de la filière Forêt-Bois pour faire évoluer les pratiques.

Lors d'une coupe, le Conseil régional demande :

- que les chantiers soient de meilleure qualité : pas de coupes rases, respect des paysages et des pistes,



Crédit photographique : Jean Labadie



Crédit photographique : Fabienne Tanchaud



- de laisser juste un minimum de résidus (risque incendie, randonnées...).

Commentaires

Il nous est apparu nécessaire de faire remarquer qu'on est aujourd'hui non seulement loin du but visé dont nous comprenons l'ambition politique, mais que ces orientations, que nous apprécions et soutenons, nous semblent manquer d'un minimum de cohérence avec les objectifs de mobilisation accrue du PNFB et la réalité de la filière Forêt-Bois dans notre région.

Nous en tiendrons compte dans la déclinaison régionale du plan régional Forêt-Bois (PRFB) sur lequel la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) dont nous sommes membres va enfin pouvoir commencer à travailler. Elle vient en effet d'être enfin mise en place officiellement le 13 juillet à Marseille lors de la réunion de lancement présidée conjointement par le préfet de région, Stéphane Bouillon, et Jean Bacci, représentant le président du Conseil régional, Renaud Muselier.

À ce propos, nous ne pouvons que regretter que la procédure de normalisation de nos pins d'Alep qui, rappelons-le, ont fait l'objet de tests officiels prouvant qu'il présentait de meilleures qualités mécaniques que ses cousins, ait été ajournée pour des raisons qui, à nos yeux, relèvent d'un lobbying au service d'intérêts qui nous pénalisent. À suivre.



Les annonces de la Forêt Varoise



PROPRIETES EN VENTE

Nouveau :

- 10 ha, La Crau, vue sur mer depuis la colline
- 3 ha, La Cadière d'Azur, habitation et exploitation d'oliviers
- 11 ha, Vérignon
- 11 ha, Le Muy
- 6 ha, Villecroze
- 20 ha, Rians, belle propriété forestière

Toujours d'actualité :

- 10 ha, La Garde Freinet, belle propriété avec 2 maisons habitables (250 et 50 m²), accès facile, sources
- 8,53 ha sur Signes « Clos de Pégoun »
- 50 ha, Callas/Bargemon, accès facile, vue dominante
- 20 ha, Sainte Anastasie
- 33 ha, Tourtour/Ampus, accès facile par chemin DFCL
- 1,70 ha, Plan-de-la-Tour, avec forage, bord de rivière
- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 25 ha, Aups, intérêt pour la chasse, accès facile, DFCL
- 11 ha, Tourtour, très belle propriété forestière, 4 bâtiments, 350 m2 habitables
- 13 ha, Ginasservis
- 3,6 ha, Montauroux, avec très belle vue
- 41 ha, Bargemon/Seillans

- 5 ha, Carcès, en bordure du barrage, parking
- 133 ha, Mons d'un seul tenant, avec habitation
- 10 ha, Pignans - chênes et châtaigniers
- 4,5 ha, La Roquebrussanne
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha, Tourrettes
- 2,5 ha, La Roquebrussanne
- 4,83 ha, Lorgues
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 6 ha, Bormes les Mimosas
- 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon

Divers :

- À vendre : tracto-pelle, 4 roues motrices, moteur refait
- Apiculteur, Fayence, cherche emplacement 50 ruches ou plus, bord de mer Var, contre travaux forestiers, débroussaillage

En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.

Les adresses utiles

CRPF - Antenne du Var :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,
83340 Le Luc

Responsable secteur 83/06: Marie Gautier

Var Ouest : Jean-Marc Corti

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : joel.perrin@crpf.fr

Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : quentin.vanneste@crpf.fr

Plans de Développement de Massifs : Carole Penpoul

Tél. : 04.94.50.11.50 - Mail : carole.penpoul@crpf.fr

Secrétariat CRPF (lundi et jeudi matin) : Sandra Arnaud

Tél. : 04.94.50.11.53 - Mail : secretariat.leluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves
83340 Le Luc

Emmanuel Atanoux (Var Est) - Tél. : 06.82.45.58.72

Norman Goussu (Var Ouest) - Tél. : 06.46.28.10.57



ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés (PACA) :

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc

www.fransylva-paca.fr/wp

Liens pour les internautes : www.fransylva-paca.fr/wp

www.fransylva-paca.fr/wp le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc de votre syndicat

www.fransylva.fr le site de notre Fédération Nationale

www.crpf.fr le site du CRPF PACA

www.provenceforet.fr : Coopérative Provence Forêt

www.suberaievaroise.com : ASL Suberaie Varoise

www.ofme.org : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne)

www.ofme.org/pefc-paca : certification PEFC PACA

www.foret-mediterraneenne.org/fr/ (Revue Forêt Méditerranéenne)



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France (Fransylva)

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spfsvr@sfr.fr

Permanences (Sandra Arnaud) : mardi et vendredi de 09h00-12h00

www.fransylva-paca.fr/wp

